

ASSOCIATION ADSEA 77

2 Bis rue Saint-Louis

77000 MELUN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

ASSOCIATION ADSEA 77

2 Bis rue Saint-Louis

77000 MELUN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADSEA 77 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes :

- « Note 3.2 » de l'annexe des comptes concernant les dérogations aux principes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

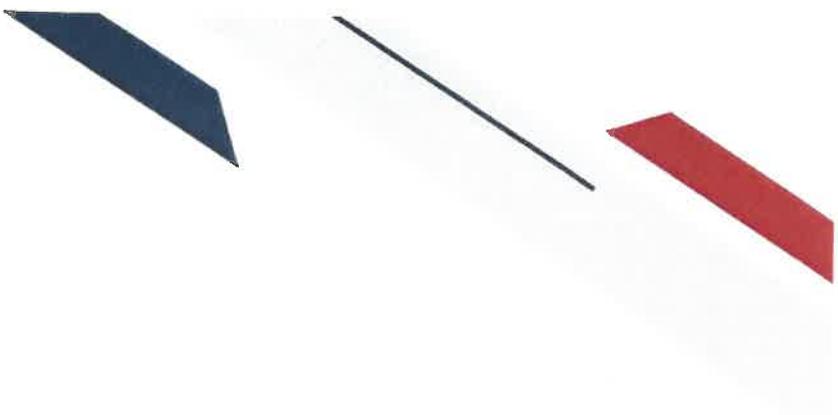
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois,

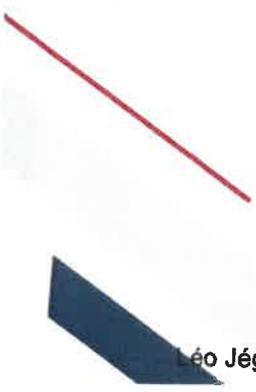
Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

François JEGARD
Président

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
François JEGARD (+33612263169)
Date : 06/06/2024 12:24:46
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 185305



COMPTES ANNUELS



BILAN AU 31 DECEMBRE 2023
ACTIF
(selon règlement ANC 2018-06)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	149 086	141 187	7 899	4 299
Frais de recherche et de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			-	
Autres immobilisations incorporelles	644 539	493 908	150 631	184 537
Immobilisations incorporelles en cours			-	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 010 058	257 887	752 170	757 988
Constructions	43 703 310	26 043 515	17 659 795	15 282 687
Installations techniques, matériel et outillage	2 376 252	2 112 817	263 435	309 565
Autres immobilisations corporelles	8 866 166	6 918 325	1 947 841	2 136 582
Immobilisations corporelles en cours			-	3 508 194
Avances et acomptes	88 694		88 694	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	3 062		3 062	3 062
Autres titres immobilisés	2 401		2 401	2 401
Prêts			-	
Autres	202 021		202 021	203 843
Total I	57 045 589	35 967 640	21 077 949	22 393 156
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	34 265		34 265	39 506
Avances et acomptes sur commandes	26 191		26 191	26 759
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 853 774	24 413	4 829 361	5 821 689
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres	959 778	138 043	821 735	789 388
Valeurs mobilières de placement			-	
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	11 488 280		11 488 280	6 782 636
Charges constatées d'avance	205 979		205 979	133 525
Total II	17 568 267	162 456	17 405 811	13 593 504
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	74 613 855	36 130 095	38 483 760	35 986 660

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF

(selon règlement ANC 2018-06)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	8 509 885,87	8 509 885,87
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	117 385,31	117 385,31
Réserves pour projet de l'entité	10 844 290,78	10 571 870,33
- Dont réserves des actions sociales et médico-sociales sous gestion	7 267 155,92	6 984 253,74
Report à nouveau	- 16 915 117,79	- 11 972 469,93
- Dont à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion	- 13 517 263,69	- 9 001 873,51
Excédent ou déficit de l'exercice	4 840 688,53	- 4 665 650,34
- Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion	5 997 893,60	- 3 736 914,37
Situation nette (sous total)	7 397 132,70	2 561 021,24
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	16 172,63	24 583,69
Provisions réglementées	2 916 992,62	2 977 471,45
Total I	10 330 297,95	5 563 076,38
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	644 333,10	642 189,77
Total II	644 333,10	642 189,77
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 383 369,52	616 021,00
Provisions pour charges	3 663 615,47	3 656 663,44
Total III	5 046 984,99	4 272 684,44
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	13 691 149,45	15 316 724,79
Emprunts et dettes financières diverses	48 546,00	36 302,50
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 336 915,06	1 604 249,22
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 526 394,25	6 708 391,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	563 674,63	700 368,77
Autres dettes	1 157 308,70	1 020 779,79
Produits constatés d'avance	138 156,16	121 892,31
Total IV	22 462 144,25	25 508 709,21
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	38 483 760,29	35 986 659,80

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

5 366 162,37

6 478 433,47

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

(partie 1)

(selon CRC 2018-06 et 2019-04)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	460,00	410,00
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>	-	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
<i>dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	1 036 097,49	1 005 991,06
<i>dont parrainages</i>	-	-
<i>dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous</i>	-	41 235,68
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	57 496 503,84	45 037 853,86
<i>dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-</i>	56 019 955,00	43 503 671,80
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	-	-
<i>Mécénats</i>	67,60	60,00
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	-	200,00
<i>Contributions financières</i>	1 240,00	10 749,00
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	292 848,07	336 761,53
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	12 966,67	37 289,26
<i>Autres produits</i>	285 369,30	351 192,35
Total I	59 125 552,97	46 780 507,06
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>	-	-
<i>Variation de stock</i>	-	-
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnement</i>	-	-
<i>Variation de stock</i>	2 224,51	9 560,59
<i>Autres achats et charges externes</i>	13 185 754,45	13 260 970,44
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	3 226 991,10	2 858 104,96
<i>Salaires et traitements</i>	25 069 025,37	23 115 549,92
<i>Charges sociales</i>	9 699 098,00	9 163 769,31
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	3 069 698,19	2 919 303,15
<i>Reports en fonds dédiés</i>	15 110,00	12 500,00
<i>Autres charges</i>	16 729,32	19 293,36
Total II	54 280 181,92	51 339 930,55
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 845 371,05	4 559 423,49

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

(partie 2)

(selon CRC 2018-06 et 2019-04)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 845 371,05	4 559 423,49
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	18 611,00	6 033,83
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	18 611,00	6 033,83
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	233 135,00	150 440,22
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	233 135,00	150 440,22
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 214 524,00	- 144 406,39
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 630 847,05	4 703 829,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	111 919,28	6 784,62
Sur opérations en capital	95 862,09	154 983,35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	143 179,49	166 480,90
Total V	350 960,86	328 248,87
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	53 735,37	106 433,11
Sur opérations en capital	10 367,78	29 326,38
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	77 016,23	153 172,84
Total VI	141 119,38	288 932,33
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	209 841,48	39 316,54
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	1 137,00
Total des produits (I + III + V)	59 495 124,83	47 114 789,76
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	54 654 436,30	51 780 440,10
EXCEDENT OU DEFICIT	4 840 688,53	4 665 650,34
<i>- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	<i>5 997 893,60</i>	<i>3 736 914,37</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL	-	-

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1	Préambule.....	1
2	Présentation de L'entité et de ses activités	1
2.1	Présentation de l'entité	1
2.2	Faits significatifs	3
3	Règles et méthodes comptables.....	4
3.1	Principes comptables.....	4
3.2	Dérogations aux principes comptables.....	4
3.3	Evènements postérieurs à la clôture	4
3.4	Changements de méthodes comptables	5
3.5	Principales méthodes utilisées	5
3.5.1	Agrégation des comptes annuels	5
3.5.2	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	5
3.5.3	Immobilisations financières	6
3.5.4	Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés.....	6
3.5.5	Stocks.....	6
3.5.6	Créances et dettes.....	6
3.5.7	Valeurs mobilières de placement (VMP).....	6
3.5.8	Provisions pour risques et charges.....	6
3.5.9	Subventions d'investissement sur biens renouvelables.....	6
3.5.10	Provisions réglementées	7
3.5.11	Fonds dédiés	7
3.5.12	Indemnités de fin de carrière	7
4	Informations relatives au bilan	8
4.1	Actif.....	8
4.1.1	Tableau des immobilisations	8
4.1.2	Tableau des amortissements	9
4.1.3	Tableau des dépréciations	10
4.1.4	Tableau des filiales et participations	10
4.1.5	Etat des créances	10
4.1.6	Détail des produits à recevoir	11
4.1.7	Evaluation des valeurs mobilières de placement.....	11
4.1.8	Détail des charges constatées d'avance.....	11
4.2	Passif	12
4.2.1	Variation des fonds propres.....	12
4.2.2	Report à nouveau	13
4.2.3	Détermination du résultat effectif global.....	13
4.2.4	Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements.....	14
4.2.5	Réserve pour projet de l'entité.....	15
4.2.6	Fonds reportés liés aux legs et donations.....	15

4.2.7	Tableau de suivi des fonds dédiés par projets	16
4.2.8	Tableau des provisions pour risques et charges	17
4.2.9	Etat des dettes.....	18
4.2.10	Détail des produits constatés d'avance.....	18
5	Informations relatives au compte de résultat	19
5.1	Présentation du compte de résultat.....	19
5.2	Présentation des produits d'exploitation	20
5.3	Détail des financements publics.....	21
5.4	Charges et produits exceptionnels	21
5.5	Tableau de suivi des legs, donations et assurances vie.....	21
6	Autres informations	22
6.1	Contributions volontaires en nature.....	22
6.2	Engagements hors bilan	22
6.2.1	Engagements financiers.....	22
6.2.2	Dettes garanties par des suretés réelles.....	22
6.3	Effectif moyen.....	23
6.4	Honoraires du commissaire aux comptes.....	23
6.5	Information sur les rémunérations des dirigeants	23

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	38 483 760 €
- Total du compte de résultat (<i>charges</i>)	54 654 436 €
- Résultat de l'exercice (<i>Excédent</i>)	4 840 689 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 26/04/2024.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

Organisme gestionnaire – ADSEA77

Adresse : 2 bis rue Saint-Louis
77000 MELUN

Téléphone : 01 60 68 38 36

E-mail : dg@adsea77.fr

Président du Conseil d'Administration : Marie-Noëlle VILLEDIEU

Historique de l'association

L'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en Seine et Marne (ADSEA 77), dite Sauvegarde de Seine-et-Marne, est née en 1944, et est aujourd'hui composée de 22 établissements et services. Elle emploie en 2023 plus de 800 professionnels qui interviennent sur l'ensemble du département. Elle a but pour d'apporter une aide aux enfants, aux adolescents et aux adultes handicapés ou en difficulté. Chaque année, 6 000 à 7 000 personnes bénéficient de son action et de ses compétences. Elle offre des conditions favorables pour relayer la demande sociale, diversifier et adapter les réponses. Par des approches différentes et complémentaires, les professionnels concourent à la réflexion, dans le respect des valeurs du projet associatif.

Depuis 1971, l'association est reconnue d'utilité publique.

L'Association a opéré ces dernières années une restructuration de l'organisation en pôles directionnels, regroupés en quatre domaines, afin d'améliorer la qualité des réponses socio-éducatives :

- Domaine Hébergement, Social, ASE, Justice
- Domaine Milieu ouvert,
- Domaine Handicap,
- Domaine Insertion.

Nos missions

Protéger et accompagner

L'ADSEA 77 participe au développement des professions et des dispositifs œuvrant dans les champs de l'éducation spécialisée, de l'action sociale et médicosociale.

Parce que les êtres humains se composent d'individualité, l'ADSEA 77 œuvre chaque jour à valoriser la singularité de chaque enfant, de chaque jeune et de chaque adulte qui passent, pour quelques heures ou quelques jours, quelques semaines voire plusieurs mois, par un de nos dispositifs. Depuis plus de 70 ans, professionnels et bénévoles accompagnent chacun d'entre eux au rétablissement du continuum de leur itinéraire de vie. Les droits de l'enfant et leur protection s'inscrivent tant dans les droits internationaux que dans les droits définis en France.

Prévenir

Les équipes éducatives ont à cœur d'anticiper, à chaque étape, les ruptures de parcours social, éducatif et scolaire des enfants ainsi que d'accompagner les familles dans la vie quotidienne et la parentalité.

Inclure

Les différents dispositifs d'accueil ou d'hébergement ont pour mission de développer une diversité de solutions, de créer des passerelles afin de favoriser l'intégration des personnes les plus vulnérables, dont les personnes en situation de handicap, pour que chacun trouve sa place et développe son autonomie.

Valoriser

La valorisation des capacités de chacun, enfant et famille, est au centre des missions des professionnels de notre association. Ils concourent à l'émergence de l'estime de soi, des savoirs-être, comme vecteur du bien-être et du vivre ensemble de ces publics fragilisés.

Réparer

L'accompagnement des travailleurs sociaux vise à faciliter la reconstruction en faisant avec les bénéficiaires tout en mobilisant les enfants et les jeunes accueillis pour compenser un préjudice dans un processus de (re)création du lien social.

Les orientations associatives – Le projet associatif

- Des valeurs associatives et des projets d'accompagnement ambitieux
- S'appuyer sur les forces vives de l'ADSEA77
- Valoriser l'expression des personnes accompagnées et promouvoir le pouvoir d'agir
- Engager l'association dans la transition écologique
- Affirmer l'inscription de l'ADSEA77 dans sa dimension économique et sociale sur le territoire

Établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire

Protection de l'enfance et de la jeunesse :

AESF	Service d'action éducative sociale et familiale
CEF	Centre éducatif fermé
CEPS	Coordination des équipes de prévention spécialisée
DAIS	Dispositif d'accompagnement et d'intervention sociale
DRECS	Dispositif de remobilisation d'engagement citoyen et solidaire
FAO	Foyer d'accueil et d'orientation
LA HAUTE BERCELLE	Accueil en établissement et studios – adolescentes et jeunes majeures
LE COUDRAY	Centre éducatif spécialisé
LE LOGIS	Etablissement éducatif et professionnel
LE SAUT DU LOUP	Structure expérimentale d'internat médico-psycho-éducatif
LE MARDANSON	Dispositif diversifié – hébergement accueil modulable – école interne
LES ROCHETTES	Foyer d'hébergement – accueil de jeunes filles
SAE SUD	Service d'action éducative
SAV	Service d'accueil en ville – accueil de jeunes femmes enceintes ou avec enfant(s)
SIE-SERP	Service d'investigation éducative et Service éducatif de réparation pénale
SSF	Service de soutien familial
SSP	Service social de prévention
Insertion :	
PIJE	Promotion-insertion-jeunes-emploi
FJT	Foyer des jeunes travailleurs
Handicap :	
Foyer de Bécoiseau et Foyer de Vosves	Foyers de vie pour adultes handicapés mentaux

2.2 Faits significatifs

- Changement de gouvernance et de dirigeance : Départ en fin d'exercice de Laurent CAMBON (Directeur Général) et de Madame Evelyne Delbauve (Directrice Générale Adjointe)
- Fort renouvellement de l'équipe de direction : arrivée de 3 nouveaux directeurs et 4 directeurs adjoints ;
- Livraison début 2023 des nouveaux locaux de la MECS des Rochettes à Dammarie-les-Lys
- Versement exceptionnel pour la reprise de déficits par Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne à hauteur de 3 548 966 € en avril.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes¹ :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

Indication et justification des dérogations en précisant leur influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats :

- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;

Les immobilisations relatives aux bâtiments ne respectent pas la méthode de comptabilisation par composants.

Il a été procédé à la décomposition des bâtiments selon la méthode prospective à partir de la valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

Pour les constructions postérieures, les durées d'amortissements comptabilisées sont celles d'usage retenues avec nos financeurs, qui peuvent être plus courtes que celles réelles, généralement constatées pour des biens de même nature.

Cette méthode aboutit à un écart :

- Sur les dotations aux amortissements de - 108 221,19 €, en diminution par rapport à la dotation comptabilisée au compte de résultat
- Sur la valeur nette comptable de +1 523 941,44 €, en augmentation par rapport à l'actif net présenté au bilan.

Rochettes

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

- néant

3.4 Changements de méthodes comptables

Changement de méthode de présentation :

- néant

Changements de règles de comptabilisation :

- néant

3.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.5.1 Agrégation des comptes annuels

L'entité gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre, un Siège.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement fongibles.

Le tableau de la note 4.2.4 détaille les résultats par établissement².

3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des constructions.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée ³
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
Droit au bail	Durée du bail ou pas d'amortissement

² Cette information n'est pas obligatoire, elle est recommandée

³ Ces durées d'amortissement sont données à titre indicatif, chaque entité doit déterminer les durées d'amortissement en fonction de la durée d'utilisation probable

Fonds commercial	10 ans
Logiciel	3 à 5 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Installations générales, agencements, aménagements	15 à 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 15 ans
Agencements et aménagements divers	7 à 15 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.5.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.5.4 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Néant

3.5.5 Stocks

Les différentes catégories de stocks ont été valorisées au 31 décembre N d'après la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

3.5.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5.7 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Néant

3.5.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont essentiellement constituées de provisions pour Engagements de retraites et pour risques relatifs à des litiges RH.

3.5.9 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

Les subventions d'investissements sont reprises à hauteur d'1/10^{ème} par an si elles financent des biens non-amortissables

3.5.10 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée depuis 2022 en fonds dédiés.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M21, secteur sanitaire, n'est pas remise en cause, sa comptabilisation est inchangée.

3.5.11 Fonds dédiés

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée depuis 2022 en fonds dédiés. Le montant de ce fonds dédié s'élève à 644 333,10 €.

3.5.12 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 3 450 112,39 €.

La provision pour IFC est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Rotation du personnel : la table de turn-over fort a été retenue, se rapprochant des réalités observées au sein de l'ADSEA 77
- Espérance de vie : table de mortalité INED 2016-2018
- Taux de progression des salaires : 0
- Il s'agit d'un taux moyen prenant en compte l'évolution indiciaire du personnel avec l'ancienneté
- Taux de charges sociales : 60% cadres et 44,70% pour les non cadres

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice Approuvée	Acquisitions	Cessions Sorties	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	142 066	7 020	0	0	149 086
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	644 539	0	0	0	644 539
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes	0				0
TOTAL (I)	786 605	7 020	0	0	793 625
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 010 058	0	0	0	1 010 058
Constructions	40 194 296	287 243	20 274	3 242 045	43 703 310
Installations techniques matériel et outillage	2 359 131	36 271	21 096	1 946	2 376 252
Autres immobilisations corporelles	8 531 741	494 452	219 134	59 106	8 866 166
Immobilisations corporelles en cours	3 508 194	313 589	429 991	-3 303 098	88 694
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	55 603 420	1 131 555	690 496	0	56 044 479
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	3 062				3 062
Autres titres immobilisés	2 401				2 401
Prêts					
Autres	203 843	40 660	42 482		202 021
TOTAL (III)	209 306	40 660	42 482	0	207 484
TOTAL (I+II+III)	56 599 331	1 179 235	732 977	0	57 045 589

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice Approuvé	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	137 767	3 420			141 187
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	460 003	33 906			493 908
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	597 769	37 326			635 095
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	252 070	5 818			257 887
Constructions	24 911 610	1 151 352	19 171	-275	26 043 515
Installations techniques matériel et outillage	2 049 567	83 918	21 023	355	2 112 817
Autres immobilisations corporelles	6 395 160	733 188	209 943	-80	6 918 325
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	33 608 406	1 974 276	250 137	-	35 332 545
TOTAL (I+II+III)	34 206 175	2 011 602	250 137	-	35 967 640
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		2 011 602			
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3 Tableau des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Solde début exercice Approuvé	Retraitements	Solde début exercice Retraité	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde en fin d'exercice
DEPRECIATIONS						
Sur immobilisations :						
- incorporelles						
<i>Dont Donations temporaires d'usufruit</i>						
- corporelles						
<i>Dont Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>						
- financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients	13 454,60		13 454,60	17 334,69	6 376,50	24 412,79
Sur créances reçues par legs ou donations						
Autres dépréciations	140 042,50		140 042,50		2 000,00	138 042,50
TOTAL	153 497,10		153 497,10	17 334,69	8 376,50	162 455,29
Dont dotations et reprises :						
- d'exploitation				17 334,69	8 376,50	
- financière						
- exceptionnelle						

4.1.4 Tableau des filiales et participations

Néant

4.1.5 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	207 484		207 484
Créances art. 58 ou art. 35 < Dotation Globale ou Prix de journée à recevoir			
Usagers et comptes rattachés	4 853 774	4 853 774	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	959 778	959 778	
Charges constatées d'avance	205 979	205 979	
TOTAL	6 227 015	6 019 531	207 484
(1) Montant :			
- Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.6 Détail des produits à recevoir

Détail des produits	Montants
Créances clients et comptes rattachés	460 083
Autres créances	242 344
TOTAL	702 427

4.1.7 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

4.1.8 Détail des charges constatées d'avance

Non significatives

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture Approuvé	Retraitements	Solde d'ouverture Retraité	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES							
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	8 509 886		8 509 886				8 509 886
Statutaires	8 509 886		8 509 886				8 509 886
Complémentaires			-				-
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise							
Statutaires			-				-
Complémentaires			-				-
Ecart de réévaluation							
			-				-
Réserves	10 689 256	-	10 689 256	278 105	-	5 684	10 961 676
Réserves statutaires ou contractuelles	117 385		117 385				117 385
Réserves pour projet de l'entité	10 571 870		10 571 870	278 105	-	5 684	10 844 291
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>6 984 254</i>		<i>6 984 254</i>	<i>282 902</i>			<i>7 267 156</i>
Autres			-				-
Report à nouveau	11 972 470	- 1 733	- 11 974 203	- 4 943 755	-	- 2 840	- 16 915 118
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>8 994 908</i>	<i>- 6 966</i>	<i>- 9 001 874</i>	<i>- 4 515 390</i>			<i>- 13 517 264</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	- 4 665 650		- 4 665 650	4 665 650	4 840 689	-	4 840 689
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>- 3 736 914</i>		<i>- 3 736 914</i>	<i>3 736 914</i>	<i>5 997 894</i>		<i>5 997 894</i>
Autres fonds propres/fonds associatifs							
Emissions titres associatifs			-				-
Avances conditionnées			-				-
Autres : à préciser			-				-
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Apports			-				-
Legs et donations			-				-
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			-				-
SITUATION NETTE	2 561 021	- 1 733	2 559 288	-	4 840 689	2 844	7 397 133
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	24 584	1 733	26 317			10 144	16 173
Provisions réglementées	2 977 471	-	2 977 471		77 016	137 495	2 916 993
Fonds propres consommables	3 002 055	1 733	3 003 788	-	77 016	147 639	2 933 165
TOTAL (I)	5 563 076	-	5 563 076	-	4 917 705	150 483	10 330 298
Dont dotations et reprises :							
- d'exploitation							
- financière							
- exceptionnelle					77 016	143 179	

4.2.2 Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
Report à nouveau sans droit de reprise				
Report à nouveau gestion libre	- 2 977 562	- 420 292		- 3 397 854
Report à nouveau sous contrôle de tiers				
Report à nouveau	- 2 393 531	- 4 437 733		- 6 831 264
Charges rejetées	-			-
Charges dont la prise en compte est différée	- 6 601 377	- 84 623		- 6 686 000
TOTAL	- 11 972 470	- 4 942 648	-	- 16 915 118

4.2.3 Détermination du résultat effectif global

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	4 840 689	- 4 665 650
Reprise du résultat antérieur	- 857 023	- 85 157
Reprise exceptionnelle sur résultats antérieurs	- 3 548 966	
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	434 700	- 4 750 807
Dont résultat effectif sous gestion propre	-1 159 187	-929 027
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 593 887	-3 821 781

4.2.4 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT	Résultat comptable N (A)	Reprises de résultats prévus BP N (B)	Reprises exceptionnelles 2023 (C)	Variation Provision CP (D)	Variation Provision Retraites (E)	Résultat administratif à affecter (A+B+C+D+E)	Excédent ou Déficit global (A + B + C)
DIRECTION GENERALE	161 596	-	-	114 874,80	45 918	322 388	161 596
CEPS - PREVENTION SPECIALISEE	276 621	-	-	31 167,07	28 970	336 758	276 621
SSP	212 222	79 632	-	5 787,80	11 089	308 730	291 853
SAE	244 751	118 400	-	3 637,37	58 364	64 349	126 351
SSF	305 552	68 223	-	25 950,86	13 438	224 816	237 329
LOGIS	1 854 557	323 921	1 295 682	9 203,26	7 798	233 549	234 954
MARDANSON	45 364	113 291	-	47 826,46	71 272	182 100	158 655
DAIS	2 838 105	375 547	2 253 284	43 098,32	10 169	262 542	209 274
COUDRAY	130 362	241 365	-	36 671,47	48 038	456 437	371 727
ROCHETTES	230 468	11 637	-	12 962,61	15 228	221 096	218 831
FAO	29 198	-	-	44 197,13	608	15 607	29 198
HAUTE BERCELLE	135 059	-	-	11 389,82	5 508	151 957	135 059
SAV	31 491	-	-	11 011,28	11 747	30 755	31 491
MAISON DU SAUT DU LOUP	76 130	-	-	1 333,62	6 069	68 727	76 130
<i>Dpt - Enfance Famille, sous-total</i>	<i>5 374 364</i>	<i>922 897</i>	<i>3 548 966</i>	<i>165 610,83</i>	<i>25 590</i>	<i>711 301</i>	<i>902 502</i>
CEF	41 216	44 126	-	8 768	12 537	24 214	2 910
DRECS	166 307	-	-	13 141	3 177	176 271	166 307
SIE - MJIE	143 695	10 000	-	5 794	19 470	167 371	153 695
SIE - SERP	19 357	-	-	6 126	2 367	27 850	19 357
<i>Etat - PJJ, sous-total</i>	<i>370 575</i>	<i>34 126</i>	<i>-</i>	<i>4 705</i>	<i>6 123</i>	<i>347 277</i>	<i>336 449</i>
FOYER DE BECOISEAU	140 101	-	-	5 315	19 146	115 640	140 101
FOYER DE VOSVES	180 387	-	-	31 933	3 498	144 956	180 387
<i>Dpt - Handicap, sous-total</i>	<i>40 287</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>26 618</i>	<i>15 648</i>	<i>29 317</i>	<i>40 287</i>
AESF	214 649	100 000	-	382	4 913	319 180	314 649
<i>Etat - Cohésion sociale, sous-total</i>	<i>214 649</i>	<i>100 000</i>	<i>-</i>	<i>382</i>	<i>4 913</i>	<i>319 180</i>	<i>314 649</i>
FJT	516 739	-	-	-	-	516 739	516 739
PIJE	572 317	-	-	-	-	572 317	572 317
SAV - FSL	1 982	-	-	-	-	1 982	1 982
Association	68 152	-	-	-	-	68 152	68 152
AESF Familles Melun	4	-	-	-	-	4	4
<i>Divers, gestion propre</i>	<i>1 159 187</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 159 187</i>	<i>1 159 187</i>
Total	4 840 689	857 023	3 548 966	187 906	1 094	247 888	434 700

4.2.5 Réserve pour projet de l'entité

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Autres réserves (78)	1 633 085				1 633 085
Autres - Générale d'intervention (78)	1 130 049		10 482		1 119 567
Autres - Investissements (78)	156 145				156 145
Autres - Fonds de garantie (78)	668 338				668 338
Excédent affecté à l'Investissement	2 242 262	205 556			2 447 818
Couverture du Besoin en Fds de roulement	3 185 232				3 185 232
Compensation des déficits	487 137	93 550			580 688
Compensation des charges d'amort.	1 069 622	-	16 205		1 053 418
TOTAL	10 571 870	299 107	26 686	-	10 844 291

4.2.6 Fonds reportés liés aux legs et donations

Néant

4.2.7 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation: Montant global	Utilisation: dont Remboursements	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS; Investissement	440 938	0	0			440 938	334 330
ASSO	6 758					6 758	6 758
Bécoiseau	43 116					43 116	
CEPS	2 059					2 059	2 059
Coudray	10 047					10 047	10 047
DAIS	27 905					27 905	27 905
DG	76 755					76 755	76 755
FAO	29 688					29 688	29 688
HB	9 587					9 587	9 587
Logis	9 905					9 905	9 905
Mardanson	109 965					109 965	109 965
MSL	288					288	288
Rochettes	8 709					8 709	8 709
SAE	18 105					18 105	18 105
SAV	10 302					10 302	10 302
SSP	14 256					14 256	14 256
Vosves	63 492					63 492	
Subventions d'exploitation	64 996					67 606	52 496
AESF	12 500	15 110	12 500			15 110	
Bécoiseau	145					145	145
CEPS	541					541	541
Logis	7 253					7 253	7 253
Mardanson	2 803					2 803	2 803
SERP	32 494					32 494	32 494
SIE	4 000					4 000	4 000
Vosves	5 261					5 261	5 261
Contributions financières d'autres organismes	128 624		0			128 624	111 907
AESF	16 717					16 717	
CEF	33 378					33 378	33 378
DRECS	15 628					15 628	15 628
SAV	9 964					9 964	9 964
SERP	11 988					11 988	11 988
SIE	40 949					40 949	40 949
Ressources liées à la générosité du public	7 632		467			7 165	5 333
SAV	2 299		467			1 832	
Bécoiseau	5 133					5 133	5 133
Vosves	200					200	200
Total	642 190	0	467	0	0	644 333	504 066

4.2.8 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice			Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
	Approuvé	Reclassement	Retraité			
Provisions pour risques	616 021		616 021	835 078	67 729	1 383 370
Provisions pour charges sur legs ou donations	-		-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 973 135	470 026	3 443 160	205 684	198 732	3 450 112
Provisions pour restructurations	-		-			-
Provisions pour impôts	-		-			-
Provisions pour charges à répartir	-		-			-
Autres provisions pour charges	683 529	- 470 026	213 503			213 503
TOTAL	4 272 684	-	4 272 684	1 040 762	266 461	5 046 985
Dont dotations et reprises:						
- d'exploitation				1 040 762	266 461	
- financière						
- exceptionnelle						
Ecart : dotations et reprise sur legs ou donations en compensation des produits						

4.2.9 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 691 149	5 973 024	2 122 755	5 595 370
Emprunts et dettes financières divers (1)	48 546	48 546		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	234 011	234 011		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 336 915	1 336 915		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	5 526 394	5 526 394		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	563 675	563 675		
Autres dettes	1 157 309	1 157 309		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	138 156	138 156		
TOTAL	22 696 155	14 978 030	2 122 755	5 595 370
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Détail des charges à payer :

Détail des charges à payer	Montants
Intérêts courus / Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	91 388
Fournisseurs factures non parvenues	406 460
Personnel - Divers	10 820
Personnel - Dette concernant les congés payés	2 180 329
Organismes sociaux	5 084
Organismes sociaux - Dette concernant les congés payés	1 109 658
Autres charges à payer	173 018
TOTAL	3 976 757

4.2.10 Détail des produits constatés d'avance

Non significatifs

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Présentation du compte de résultat

	2023	2022
Produits d'exploitation	59 112 586	46 743 219
Utilisation des fonds dédiés	12 967	37 289
Total des produits d'exploitation	59 125 553	46 780 508
Charges d'exploitation	54 265 072	51 327 431
Report en fonds dédiés	15 110	12 500
Total des charges d'exploitation	54 280 182	51 339 931
Résultat d'exploitation	4 845 371	- 4 559 423
Résultat financier	- 214 524	- 144 406
Résultat exceptionnel	209 841	39 317
Impôt sur les bénéfices	-	1 137
Excédent ou déficit	4 840 689	- 4 665 650

5.2 Présentation des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	2023	2022
Cotisations	460	410
Ventes de biens et services / ventes de marchandises		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités SMS</i>		
Ventes de prestations de services	1 036 097	1 005 991
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités SMS</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	57 496 504	45 037 854
<i>dont contr. Fin. des autorités de tarification relatives aux activités SMS</i>	55 918 173	43 492 624
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>dont dons manuels</i>		
<i>dont Mécénats</i>	68	60
<i>dont Legs, donations et assurances vie</i>		200
Contributions financières	1 240	10 749
Reprises des amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	292 848	336 762
Utilisations des fonds dédiés	12 967	37 289
Autres produits	285 369	351 193
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	59 125 553	46 780 508

5.3 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	Total
Concours publics	-	7 247 190	48 253 787	-	417 195	55 918 173
CEPS			2 462 716			2 462 716
SSP			3 862 012			3 862 012
SAE			3 786 053			3 786 053
SSF			1 791 801			1 791 801
LOGIS			3 388 275			3 388 275
MARDANSON			8 319 753			8 319 753
DAIS			9 402 432			9 402 432
COUDRAY			3 106 622			3 106 622
ROCHETTES			1 973 879			1 973 879
FAO			1 374 779			1 374 779
HAUTE BERCELLE			1 506 489			1 506 489
SAV			1 139 571			1 139 571
MSL			1 572 405			1 572 405
CEF		2 231 469	-			2 231 469
DRECS		1 299 686	-			1 299 686
SIE		1 745 481	-			1 745 481
SERP		330 800	-			330 800
BECOISEAU			2 083 488		219 587	2 303 075
VOSVES			2 483 513		197 609	2 681 122
AESF		1 639 754	-			1 639 754
Subventions d'exploitation	66 000	738 646	338 154	397 508	38 023	1 578 331
CEPS	-	-	-	24 000	9 700	33 700
SAE	-	2 084	-	-	-	2 084
SSF	-	340	-	-	-	340
MARDANSON	-	-	-	-	28 323	28 323
DAIS	-	10 667	-	-	-	10 667
FAO	-	-	-	-	-	-
SIE	-	-	2 000	-	-	2 000
AESF	-	24 668	-	-	-	24 668
FJT	-	89 342	86 054	373 508	-	548 904
PIJE	66 000	611 545	250 100	-	-	927 645
TOTAL	66 000	7 985 836	48 591 941	397 508	455 218	57 496 504

5.4 Charges et produits exceptionnels

Non significatifs

Ces postes enregistrent notamment les mouvements relatifs aux cessions d'actifs immobilisés et les dotations et reprises sur provisions règlementées.

5.5 Tableau de suivi des legs, donations et assurances vie

Néant

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements financiers

Engagements donnés :	Montant
a) Intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	2 576 799
part à moins d'un an	242 762
part à plus d'un an et moins de 5 ans	801 425
part à plus de cinq ans	1 532 612
b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer)	
- crédit bail mobilier	-
- crédit bail immobilier	-
c) cautions données	5 406 121
Promesses d'hypothèque aux banques	237 600
Affectations hypothécaires au Conseil Général	4 872 378
Privilèges prêteurs de deniers	244 086
Nantissement Compte à terme	52 057
Engagements reçus :	Montant
a) cautions reçues	7 685 650
Conventions de garantie du Conseil Général	7 631 961
Garanties bancaires de la SOGAMA	53 689

6.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Néant

6.3 Effectif moyen

CATEGORIE	CDI		CDD		TOTAL	dont mis à disposition
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
CADRES	87	25	2	0	114	-
NON CADRES	566	46	70	38	720	-
- dont assistantes familiales	11	0	0	0	11	-
- dont salariés en contrat d'insertion	0	0	0	32	32	-
						-
TOTAL DES EFFECTIFS	653	71	72	38	834	-
	724		110			

6.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 59 000 € TTC (art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont :

- Au titre de la mission légale de contrôle des comptes : 49 200,00 €
- Services autres que la certification des comptes :
 - Application du nouveau plan comptable et analyse financière : 8 400,00 €
 - Animation d'une formation aux Règlements ANC 2018-06 & 2019-04 : 1 400,00 €

6.5 Information sur les rémunérations des dirigeants

Les membres du conseil d'administration, du bureau et de l'assemblée générale sont bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation.

L'association salarie un directeur général, un directeur général adjoint, un directeur administratif et financier, un directeur des ressources humaines et des directeurs d'établissements. Le montant des rémunérations allouées est établi sur la base de la convention collective.

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 369 580,11 €. Sont incluses dans ce montant les sommes correspondant à deux soldes de tout compte d'anciens directeurs.

➤ Rémunération des dirigeants dans le cadre de l'article 261-7-d du Code Général des Impôts

Conformément à l'article 261-7-d du CGI, le montant des rémunérations versés à chacun des dirigeants concernés s'élèvent à :

Néant.
